



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 DECEMBRE 2020



**Les solutions énergétiques
de LFDE en production
et en prospection**



**GAZ
DE MINE**



**GAZ
DE CHARBON**



SOLAIRE
(PHOTOVOLTAIQUE /THERMIQUE)

**D'importantes ressources
énergétiques sur les territoires**



**Les Hauts-
de-France
et la Lorraine**



La Wallonie

Le groupe en quelques chiffres



**17 MWH
CAPACITÉ
INSTALLÉE
EN 2021**



**750 000
TONNES
DE CO₂ EQ ÉVITÉES
PAR AN⁽¹⁾**



**4 M€
CHIFFRE
D'AFFAIRES
S1 2021
(61% SÉCURISÉ
TARIF OA)**

EBITDA



Résultat opérationnel



Résultat net⁽²⁾



**INVESTISSEMENTS
BRUTS**

6.3 M€

**CAPITAUX
PROPRIÉS⁽²⁾**

54.6 M€

**TRÉSORERIE
DISPONIBLE**

4.9 M€

**RATIO
D'ENDETTEMENT NET**

33%



⁽¹⁾ Sources : Rapport Ineris
janvier 2019, LFDE

⁽²⁾ Net part du groupe

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 4

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2021.....	5
FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	8
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	12
PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2021.....	12
RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2021.....	14

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2020 15

COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDÉS

CONDENSES	16
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	17
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	17
BILAN CONSOLIDÉ	18
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ..	19
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	20
ANNEXE AUX COMPTE CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSES	21
1. REGLES, MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES.....	21
2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL	26
3. NOTES ANNEXES AU BILAN	32
4. AUTRES NOTES D'INFORMATION	41

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2021	5
FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	8
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	12
PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2021	12
RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2021	14

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2021

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires réalisé sur le semestre écoulé est en léger retrait de 3,8% par rapport au premier semestre de l'exercice 2019, pour s'établir à **4.020 K€**, proche du niveau pré-COVID malgré des prix du gaz toujours significativement en deçà de leurs niveaux habituels.

La Française de l'Énergie a néanmoins affiché une forte progression de son chiffre d'affaires sur le 2^{ème} trimestre de l'exercice, en croissance de **69% par rapport au 1er trimestre** pour s'inscrire à 2,5 M€.

Pour rappel, La Française de l'Energie bénéficie d'un tarif garanti avec obligation d'achat sur son activité de production d'électricité en France lui permettant de **décorrélé plus de 61% de ses revenus** de la conjoncture économique.

Evolution des ventes entre les premiers semestres 2020 et 2021

€	H1 FY2021	H1 FY2020	Var.	Var. %
France - Gaz	1,113,229	1,074,890	38,339	3.6%
France - Electricité	2,466,917	2,656,695	-189,778	-7.1%
Belgique - Electricité	439,755	448,120	-8,365	-1.9%
Total CA	4,019,901	4,179,704	-159,804	-3.8%

Activité Gaz (France)

Sur le périmètre gaz, les volumes vendus ont nettement augmenté de 20.417 MWh pour passer de 80.907 MWh à **101.324 MWh** (+25%) sur le semestre clos le 31 décembre 2020. Cette forte augmentation des volumes réalisée malgré une maintenance du réseau GRTgaz de plusieurs semaines en septembre 2020, confirme la fiabilité du site d'Avion suite aux investissements réalisés en 2019 et 2020.

Cette belle performance opérationnelle a permis de compenser l'effet prix défavorable de la période, le prix moyen de vente passant de 13,29 €/MWh à 10,99 €/MWh entre les premiers semestres 2020 et 2021 (-17%), malgré une remontée des prix à partir de novembre 2020 à plus de 14€/MWh. Le chiffre d'affaire de l'activité gaz au premier semestre montre ainsi une progression de **3,6% à 1,1 M€**.

Activité Electricité (France et Belgique)

La production d'électricité verte a poursuivi la progression de ses volumes au 2^{ème} trimestre de l'exercice pour atteindre globalement des volumes de **45,754 MWh** sur le semestre et un chiffre d'affaires de **2,9 M€**.

Le premier trimestre a été impacté à la fois par les températures caniculaires du mois d'août 2020 nécessitant une réduction de puissance des cogénérations afin d'éviter le moindre endommagement pour cause de surchauffe, mais également par une longue maintenance sur une cogénération en France suite à une usure prématuée du bloc moteur.

Sur le second trimestre, la production d'électricité verte issue du gaz de mine enregistre une amélioration de son chiffre d'affaires à 1,6 M€ (+ 26% par rapport au T1 2021). Cette bonne performance est soutenue par l'augmentation des volumes dans les Hauts de France (+ 23%) et sur le site d'Anderlues en Belgique (+ 12%). Les 8 cogénérations du Groupe fonctionnent depuis fin septembre 2020 de façon optimale avec un **taux de disponibilité**

moyen supérieur à 94% sur l'ensemble de son périmètre.

L'effet prix a été minime sur la période, seule l'évolution des prix prévue par l'arrêté tarifaire encadrant cette production s'appliquant, soit un prix moyen passant de 71,79 €/MWh à **72,41 €/MWh**.

L'activité en Belgique compte pour 11% du chiffre d'affaires global du Groupe. Sur ce semestre, les quantités vendues ont atteint **11.684 MWh**, avec une augmentation des volumes entre octobre et décembre 2020. Le prix de vente moyen, au tarif de marché en Belgique, s'est établi à **37,6 €/MWh**, en **hausse de 10,3%** par rapport à 36,4 €/MWh au semestre de l'année précédente, confirmant la reprise des prix post-COVID. Le Groupe a ainsi profité des conditions de marché favorables pour fixer le prix de vente de 50% des volumes d'Anderlues de 2021.

Le Groupe poursuit par ailleurs ses efforts auprès de l'administration wallonne pour pouvoir commercialiser les Certificats Verts obtenus en 2019 mais toujours pas crédités à notre filiale Gazonor Benelux. La valorisation de ces certificats est estimée à près de 1,4 M€ par an.

Cette bonne dynamique de l'activité production d'électricité devrait se poursuivre tout au long du second semestre et devrait porter la performance des 10 cogénérations opérationnelles désormais suite au démarrage de la production sur le site de Béthune en janvier 2021. Sur l'activité production de gaz, le Groupe s'attend également à une confirmation de l'évolution des prix à la hausse liée à la reprise économique post-COVID.

EBITDA ET RESULTAT OPERATIONNEL

Malgré la crise sanitaire et économique qui a marqué l'année calendaire 2020, l'**EBITDA progresse de 27%** sur ce semestre par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, pour atteindre **907 K€** (comparé à 712 K€ sur le premier semestre 2020). A noter que la valorisation du Crédit Impôts Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2020 est inclus en produit opérationnel pour un montant total de 266 K€, ainsi qu'une subvention d'exploitation pour 130 K€.

Cette belle performance est notamment liée à une bonne maîtrise des coûts opérationnels, dont la tendance se confirme à nouveau sur cet exercice. Le coût des biens et services par MWh a ainsi baissé de plus de **16%** et s'inscrit à **13,19 €/MWh** (contre 15,69 €/MWh en 2020). Les charges administratives sont restées quasiment stables, et ce malgré les nouveaux projets en cours de développement sur ce semestre, et ont même diminué de 9% par unités produites, confirmant ainsi la capacité du Groupe à développer son activité tout en maîtrisant sa structure de coûts.

Le Résultat Opérationnel a ainsi plus que doublé pour atteindre **287 K€** ce semestre (112 K€ au premier semestre 2020).

INVESTISSEMENTS

Durant le premier semestre 2021, Le Groupe a continué d'investir sur ses nouveaux projets avec la construction de la plus grande centrale solaire thermique de France injectant la chaleur produite dans un réseau de chaleur urbain à Creutzwald (1,7 M€ d'investissement au 31 décembre 2020, portant le total investi à 2,3 M€ à cette date) et du nouveau site de production dédié à la fourniture de gaz, d'électricité et de chaleur vertes aux habitants de la ville de Béthune (4,8 M€ d'investissements à la date de clôture). Ces investissements ont permis de mettre en activité ces projets au quatrième trimestre de 2020, avec un chiffre d'affaires attendu en S2 2021.

Par ailleurs, la construction d'un ensemble composé de bureaux et d'un entrepôt à Faulquemont (Moselle), financé par crédit-bail, a été achevée (895 K€ d'investissements au 31 décembre 2020) et accueille depuis décembre 2020 le nouveau siège social de La Française de l'Energie.

TRESORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2020 atteint **4,9 M€**, en amélioration de **1,1 M€** par rapport au 30 juin 2020. Cette évolution favorable s'explique par des flux positifs liés aux activités opérationnelles et des flux de financement en hausse, ayant ainsi permis de financer une partie de l'activité d'investissement qui est restée soutenue sur ce premier semestre 2021 (6,3 M€ au total, dont une subvention pour 652 K€).

En effet, les activités opérationnelles du Groupe ont généré sur ce semestre un effet positif sur la trésorerie pour 1,4 M€, avec une réduction de la variation du Besoin en Fond de Roulement. Les prévisions de cash-flow sur les 12 prochains mois effectuées par la Direction du Groupe, confirment ainsi la capacité du Groupe à poursuivre son activité d'exploitation, à faire face à ses besoins de trésorerie et à régler les dettes présentes à son bilan.

Les flux de trésorerie de financement ont bénéficié de la conclusion de deux nouveaux emprunts externes sur cette période de 6 mois :

- 0,7 M€ d'avance subvention à un an et 1,3M€ de financement de projet sur 20 ans conclu entre Cellcius et la Caisse d'Epargne en novembre et décembre 2020 afin de refinancer les coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald ; et
- 2,4 M€ de prêt obligataire participatif levé par Gazonor Béthune en décembre 2020, afin de couvrir une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production de gaz, électricité et chaleur à Béthune. Cette collecte initialement divisée en deux campagnes distinctes de 2,25 M€, visait à lever un maximum de 4,5 M€, pour le projet. Cette première campagne, qui a clôturé le 31 décembre 2020, a dépassé son objectif initial pour la première tranche du projet.

En matière d'endettement, le Groupe présente un ratio dettes financières nettes sur fonds propres toujours très conservateur, s'élevant à 33% à fin décembre 2020 (29% à fin juin 2020), laissant une marge de manœuvre pour le financement des développements structurants du Groupe.

A la date de préparation de ces états financiers, le Groupe est engagé dans plusieurs discussions avec des partenaires bancaires afin de financer les investissements effectués et à venir dans les Hauts-de-France, en Belgique et dans le Grand-Est.

Sur base de ces discussions et de son expérience passée, le Groupe reste optimiste quant à sa capacité à mettre en œuvre ses perspectives de développement, en particulier l'installation de cogénérations supplémentaires dans les Hauts-de-France en Belgique et la mise en activité de son nouveau projet photovoltaïque de 15MW dans le Grand-Est.

IMPACTS EXTRA FINANCIERS

Le captage de gaz de mine, un gaz fatal, sur les sites de Lourches, Divion, Avion et Lens continue d'avoir une contribution exemplaire à l'effort de réduction de l'empreinte carbone de la Région Hauts-de-France avec 602 000 tonnes de CO2eq évitées par an¹. La contribution du captage de gaz de mine sur le site d'Anderlues depuis avril 2019 et sa contribution

1 Source : Etude INERIS -janvier 2019

en termes de réduction de l'empreinte carbone de la Région wallonne n'a pas encore été mesurée par un certificateur indépendant mais est actuellement estimée à 150 000 tonnes de CO2eq évitées par an. Par ailleurs, pour le site de Béthune qui est rentré en activité en janvier 2021, le Groupe estime que 150 000 tonnes d'émissions de CO2eq seront évitées chaque année grâce à la valorisation du gaz de mine qui sera acheminé jusqu'à Béthune, où deux unités de cogénération le transformeront en électricité et en chaleur qui sera utilisée dans le réseau de chaleur de la commune. Ce projet permettra ainsi de réduire de plus de 30% la facture énergétique des foyers connectés au réseau et de plus de 35% l'empreinte carbone de l'énergie utilisée par ce réseau.

Le lancement de la production de chaleur à partir de la centrale de solaire thermique de Creutzwald, permet également à La Française de l'Energie de réduire de 560 tonnes par an l'empreinte carbone de ce territoire.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

PROJETS OPERATIONNELS

Premier projet photovoltaïque au sol - Tritteling-Redlach (14.92 MW) et création de FalkenSun S.A.S

Le 20 octobre 2020, La Française de l'Energie a été lauréat d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 14,92MW, lors du dernier appel d'offres solaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Cette centrale sera implantée dans la région Grand Est, sur le site d'une ancienne décharge située à Tritteling-Redlach. Ce site produira 16 GWh par an et permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de plus de 7 000 personnes, soit près de 30 % de la population de la communauté d'agglomération (District Urbain de Faulquemont). La construction de la centrale débutera au second semestre de l'année calendaire 2021.

L'obtention de ce projet confirme l'expertise de la Française de l'Énergie en matière de solutions énergétiques valorisantes pour le territoire. Cette réussite est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'est réalisée dans le cadre d'un appel d'offres très concurrentiel marqué par un prix moyen des projets retenus de 57,4 €/MWh, en baisse de 7,4 % par rapport au précédent appel d'offres, ce qui démontre la capacité et l'agilité du Groupe à développer des projets économiquement et écologiquement compétitifs.

Ce succès marque également une étape clé du Groupe dans le déploiement de sa stratégie solaire puisqu'avec une capacité de 15 MW, la centrale est le plus important des six projets photovoltaïques sélectionnés pour la région Grand Est dans le cadre de cet appel d'offres CRE.

Le Groupe a par ailleurs l'ambition de développer plusieurs projets de centrale photovoltaïques au sol dans le Grand Est et les Hauts-de-France, au cœur de ses bassins d'activités, afin de mettre à disposition des consommateurs locaux une énergie toujours plus décarbonée, produite en circuits courts.

Une nouvelle entité a été créée pour mettre en œuvre ce projet, la société FalkenSun S.A.S., faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2020. La création de cette société date du 2 décembre 2020 avec un capital initial de 1 K€, pour des coûts uniquement marginaux constatés à fin décembre 2020.

Champ solaire thermique – Mise en service

Le plus grand parc solaire thermique de France adossé à un réseau de chaleur urbain, réalisé en partenariat avec la régie Énes et soutenu par l'ADEME, est entré en activité au mois de novembre 2020, avec un chiffre d'affaires attendu en S2 2021. Il produira annuellement 2 610 MWh soit la quasi-totalité des besoins estivaux du réseau de chaleur, correspondant au besoin de 190 foyers.

Le projet est porté par Cellcius S.A.S, filiale de La Française de l'Energie, dans laquelle la régie municipale Enes détient 49%. Le taux d'EnR du réseau de chaleur, actuellement de 1.7%, passera à plus de 15% avec la centrale solaire thermique. Depuis 1996, Enes alimente en chaleur un nombre important de clients parmi lesquels : 2 complexes sportifs, 7 établissements de l'enseignement public, 3 industries, 1 centre technique municipal, 1 supermarché, 13 PME/PMI, 1 salle polyvalente, 1 stade nautique, 1 hall de stockage logistique, 2 centres commerciaux et 32 sous-stations destinées au secteur résidentiel.

6049 m² de panneaux ont été installés (379 tables) sur un ancien carreau de la mine. Ils captent l'énergie du soleil pour réchauffer un fluide caloporteur, qui rejoint une cuve de stockage de 2000 m³ via un échangeur thermique, d'où la chaleur est injectée dans le réseau urbain. Le projet représente un investissement total de 2.4 M€ et a été réalisé sans dépassement calendaire et budgétaire, en pleine pandémie.

Ce projet met, une fois encore, en exergue la capacité de La Française de l'Energie à créer des solutions énergétiques innovantes pour diminuer l'empreinte carbone des consommateurs sur le territoire.

Projet Béthune – Mise en service des cogénérations (2,7 MW)

Les 2 cogénérations du nouveau site de production du Groupe dédié à la fourniture de gaz, d'électricité et de chaleur vertes aux habitants de la ville de Béthune et des communes avoisinantes pouvant être reliées au réseau de chaleur urbain ont été installées et mise en service en Décembre 2020 conformément au calendrier fixé par le Groupe.

En 2017, la commune de Béthune a choisi la solution proposée par Dalkia et construite autour de la fourniture, par La Française de l'Énergie, d'énergie propre dans le cadre de la délégation de service public (DSP) de son réseau de chaleur desservant l'équivalent de 6 500 logements. Cette solution innovante et éco-responsable répond à la volonté de la municipalité de Béthune de réduire sa facture énergétique et de renforcer le verdissement de son mix énergétique.

Ainsi, Gazonor Béthune a commencé la production d'électricité et de chaleur vertes avec ses 2 cogénérations (2,7 MWth) bénéficiant d'un tarif fixé par l'Obligation d'Achat similaire aux 6 cogénérations actuellement opérées par Gazonor dans les Hauts-de-France, et d'un contrat de fourniture de chaleur établi avec Dalkia à prix fixe jusqu'à fin 2035. La livraison de gaz de mine directe vers la chaufferie de Dalkia vient compléter le dispositif de vente d'énergie afin de maximiser le verdissement du réseau de chaleur de l'agglomération de la ville de Béthune.

Lancement des extensions des sites d'Avion 7 et Anderlues

Afin de poursuivre son plan de développement qui verra à terme 49.5 MW de capacité électrique installée dans les Hauts-de-France et en Belgique, La Française de l'Énergie a commandé 5 unités supplémentaires à son partenaire, la société 2G, afin d'augmenter la capacité installée d'Anderlues de 4.5 MW additionnels et celle d'Avion de 3 MW, le tout à des conditions commerciales très compétitives. Ces cogénérations rentreront en service

courant de l'été 2021.

Les cogénérations supplémentaires prévues dans le cadre du plan de développement allant jusqu'à fin 2022 seront principalement déployées sur de nouveaux sites en France et en Belgique. Le Groupe continue donc de progresser sur les aspects administratifs liés à ces nouveaux sites.

Extension géographique de la concession de Désirée dans les Hauts-de-France

Par décret en date du 24 décembre 2020, le périmètre de la concession, détenue par Gazonor, a été étendu sur une surface supplémentaire de 198,87 kilomètres carrés pour atteindre 266,88 kilomètres carrés. L'extension de la concession est accordée jusqu'au 23 décembre 2042 et vient consolider le périmètre exclusif détenu par La Française de l'Energie sur le bassin minier des Hauts de France pour le développement du gaz de mines.

La zone dite du Valenciennois recèle des volumes de gaz importants, testés lors des campagnes de tests précédemment effectuées sur ce périmètre. La Française de l'Energie va donc s'atteler à certifier ces volumes de gaz avec une prochaine certification de réserves attendue pour le premier semestre calendaire 2021.

Gouvernance d'entreprise renforcée

Après une première étape franchie en amont de son IPO en 2016 avec la mise en place d'un Conseil d'administration majoritairement composé d'administrateurs indépendants et non exécutifs, une nouvelle étape a été amorcée avec la dissociation pérenne des fonctions de Président et de Directeur Général d'une part et la nomination d'Antoine Forcinal en tant que Directeur Général d'autre part. Cette nouvelle gouvernance permettra de répondre aux critères les plus exigeants et aux meilleures pratiques de marché.

FINANCEMENTS

Financement de Projet pour le projet de solaire thermique

Une avance a été signée le 13 novembre 2020 entre la société Cellcius SAS et La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe. Cet emprunt atteint un montant nominal de 700 K€ et porte sur le préfinancement de l'aide Ademe obtenue pour ce projet et d'un montant de 1.300 K€. La maturité de cet emprunt est de 1 an avec un remboursement in fine au 15 décembre 2020, avec un taux d'intérêt fixe de 0,41% par an. Parmi les suretés consenties dans le cadre de ce prêt figurent le nantissement au profit de la banque des créances professionnelles détenues par l'Ademe.

Un emprunt a également été souscrit par Cellcius auprès de La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1.300 K€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'Avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livre A + 1% par an, soit 1,5% au 31 décembre 2020.

Ce prêt est notamment assorti d'une hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette de la centrale, d'un gage sur les équipements et matériels de la centrale, de cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance), d'un nantissement de comptes titres financiers des actionnaires, d'un gage DSCRA, ainsi que d'un blocage des comptes courants d'associés consentis pour un montant de 700 K€ jusqu'au 31 décembre 2023.

Tranche 1 du Financement Participatif de 2.427 K€ pour le projet Béthune

La Française de l'Energie diversifie ses financements et a levé, via Gazonor Béthune SAS, 2.427 K€ auprès de 1 148 prêteurs grâce au financement participatif mis en place avec la plateforme Lendosphere, spécialisée dans le financement participatif de projets liés à la transition énergétique. Ce prêt vient couvrir une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production Béthune.

Cette collecte menée en plusieurs campagnes, vise à lever un maximum de 5,5 M€ pour le projet. Cette première campagne qui a clôturé le 31 décembre 2020 a dépassé son objectif initial pour la première tranche du projet.

Ce financement présente une maturité de 4 ans avec remboursement linéaire après une année, pour un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de La Française de l'Energie pendant la durée du financement.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nouvelle concession en Wallonie suite à l'acquisition de Greenhill SA

Le 19 février 2021, le Groupe a finalisé l'achat de 100% de la société Greenhill SA, filiale du groupe Brederode SA en Belgique, et détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038) pour un prix d'acquisition de 203,000 euros, soit un prix net de 95,000 euros compte tenu de la trésorerie disponible de Greenhill SA. Cette entité ne réalise pas de chiffre d'affaires à la date d'acquisition et ses différents agrégats financiers ne sont pas significatifs, hormis des pertes reportables utilisables par le Groupe.

La Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi s'étend sur 74 km². Cette concession recèle d'importants volumes de gaz présents dans les anciennes galeries minières qui ont fait l'objet de plusieurs tests positifs en 2018. Des pressions de plus de 2 bars ainsi que des teneurs en méthane supérieures à 90% ont ainsi été mesurées durant ces tests sur deux sites. 6 puits de mine de plus de 1000 mètres de profondeurs, connectés aux anciens travaux miniers, sont disponibles afin d'être rapidement testés sur une durée plus longue pour valider le plan de développement prévu sur ce périmètre.

Financement Participatif total de 5.500 K€ pour le projet Béthune (tranche 1 et 2)

Le 15 février 2021, en moins de deux mois, Gazonor Béthune a levé un total de 5,5 M€ de financement participatif via la plateforme Lendosphere, afin de couvrir les fonds propres mobilisés par le Groupe pour ce projet phare représentant ainsi une des plus importantes collectes de crowdfunding réalisées en France.

1 708 citoyens ont participé à la levée de fonds pour le développement de ce projet local, durable et vertueux, au cœur de l'initiative Rev3 développée par la Région, qui va permettre au réseau de chaleur de la ville de figurer parmi les plus verts et les plus compétitifs de France.

Près de 40% des fonds levés viennent des habitants de la Région des Hauts-de-France démontrant à nouveau la pertinence du modèle de circuits courts promu par La Française de l'Energie.

Classement ESG 2020 de Gaia Rating

Gaïa Rating est l'agence de notation de référence pour les entreprises de taille intermédiaire françaises cotées. La notation des valeurs est réalisée sur plus de 150 critères extra-

financiers qui portent sur l'environnement, le social et la gouvernance.

Pour la 4ème année consécutive, la société enregistre une amélioration de sa notation Gaïa. La Française de l'Énergie obtient une note globale de 62/100 et se classe ainsi numéro 1 des entreprises du secteur de l'énergie réalisant moins de 150 M€ de chiffre d'affaires. LFDE surpasse également la performance moyenne de la catégorie « énergies conventionnelles et renouvelables » ainsi que celle du panel Gaïa comprenant 230 entreprises.

La Française de l'Énergie se distingue notamment par l'amélioration significative de sa gouvernance d'entreprise et notamment pour le fonctionnement des instances de gouvernance, ainsi que la qualité de sa Politique Sociale, de sa Politique Environnementale et de son impact sur le Gaz à Effet de Serre.

Cette progression par rapport à la note attribuée en 2019 confirme la réalisation des engagements de La Française de l'Énergie sur des sujets tels que la sécurité de ses équipes, ses opérations ou la lutte contre le changement climatique.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A l'exception des opérations décrites ci-dessous, aucune nouvelle transaction avec les parties liées n'est intervenue au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Mis en place au cours de l'année 2017, le prêt d'actionnaire présentait une valeur nominale initiale de 3.977 K€ pour un taux d'intérêt hors commission de 1.98% et une échéance fixée au 27 décembre 2019. Cette convention a été modifiée par deux avenants sur ce semestre :

- Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2020 et reporte l'échéance de décembre 2020 comme suit : 2.330 K€ de nominal au 30 décembre 2020, 1.000 K€ de nominal au 30 juin 2021 et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial
- Un avenant a été conclu en date du 29 octobre 2020 et reporte les échéances au 30 juin 2021 pour 3.450 K€ de nominal et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a transféré ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de La Française de l'Energie, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020.

Par ailleurs un autre actionnaire de La Française de l'Energie, a consenti un prêt actionnaire de 325 K€ en date du 13 novembre 2020. La maturité est de 1 an avec un remboursement in fine au 01 janvier 2022, avec un taux d'intérêt fixe de 2% par an.

Ces avenants ont été motivés par la volonté pour la société de disposer d'une trésorerie à court terme afin d'accélérer le développement de ses activités dans les Hauts-de-France et en Belgique.

La note 4.5 « parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés donne toutes les informations nécessaires quant aux transactions en cours avec les parties liées, leur nature et les montants à considérer sur ce semestre.

PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2021

Grace à son savoir-faire dans la production et la valorisation d'énergies en circuits courts, La Française de l'Energie continue de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par son activité.

Le Groupe attache ainsi une attention particulière à la mesure des impacts extra-financiers de son activité et ambitionne d'éliminer d'ici fin 2025, 3 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an grâce à son activité de captage de gaz de mine qui permet d'éliminer une pollution inéluctable autrement.

Au niveau financier, la Française de l'Energie confirme, par ailleurs, son objectif d'atteindre 35 M€ de chiffre d'affaires annualisé d'ici fin décembre 2022 et une marge d'EBITDA de 45%.

Cet objectif correspond à une capacité installée de près de 50 MW de production d'électricité à partir du gaz de mine capté dans les anciennes galeries minières de France et de Belgique afin d'éviter le rejet à l'atmosphère de ce gaz fatal.

Pour rappel, 1MW de capacité installée en électricité produite à partir du gaz de mine est équivalent à 3.6 MW d'éolien et 6.48 MW de solaire².

L'ambition de La Française de l'Energie d'accélérer sa croissance et rentabilité en développant de nouveaux moyens de production d'énergies afin de fournir des solutions locales au réchauffement climatique, reste intacte et les 18 prochains mois ont pour objectif de démontrer toute la pertinence du modèle unique développé par le Groupe.

En 2021, fort de la signature d'un accord cadre de 3 ans avec 2G pour la fourniture d'unités de cogénération dédiées à la production d'électricité verte, La Française de l'Énergie maintient son plan de déploiement de nouveaux sites de production d'électricité verte en France et en Belgique, avec 5 nouvelles unités de cogénération qui devraient être déployées cet été sur les sites d'Avion et Anderlues (3 MW dans les Hauts-de-France et 4,5 MW en Wallonie).

Par ailleurs, l'acquisition de Greenhill SA en Belgique permet au Groupe d'étendre son emprise dans un marché toujours considéré comme très porteur pour le Groupe, et de valoriser cette énergie au travers de circuits courts sous forme d'électricité et de chaleur tout en sécurisant le sous-sol en surpression.

En Lorraine, suite à l'obtention des avis favorables transmis par les enquêteurs publics dans le cadre de l'instruction de la demande de la concession Bleue Lorraine, le Groupe finalise son étude de faisabilité technico-économique sur la valorisation de ses réserves de gaz sous forme d'hydrogène décarboné, produit par pyrolyse ou vaporeformage. Cette dernière inclut notamment la possibilité de stocker le CO2 dans les charbons et la valorisation des composés secondaires produits par la transformation du gaz de charbon en hydrogène. L'objectif est de finaliser l'étude des différentes possibilités qui s'offrent au Groupe en termes de valorisation du gaz lorrain afin d'opter pour la solution locale la plus compétitive, économiquement et écologiquement.

Enfin, sur le solaire, le Groupe, lauréat d'un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie pour un projet photovoltaïque de 15 MW, commencera la construction de cette centrale au sol courant 2021.

² Source : <https://opendata.reseaux-energies.fr/>; LFDE - données 2020 facteur de charge éolien : 26.35%, solaire : 14.65% - gaz de mine : 95%

RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2021

Par rapport aux risques présentés en partie 7 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE de son rapport financier annuel tel que publié le 30 octobre 2020, le Groupe n'identifie pas de risque complémentaire qui serait à prendre en considération pour ses activités au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Parmi l'ensemble de ces risques, ceux considérés comme les plus importants sont les suivants :

- Evolution et volatilité négative des prix du gaz pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.
- Rendements de ses équipements industriels plus faibles qu'anticipés, notamment sur les sites de cogénérations, ne permettant pas d'atteindre les niveaux de croissance et de rentabilité espérés.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion du Groupe et ses nouveaux projets.
- Evolutions non anticipées ou nouvelles contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.

Épidémie de coronavirus : point de situation sur les activités du Groupe

Dans un contexte macro-économique et sanitaire marqué par la propagation du COVID-19, à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels, les analyses de risques réalisées démontrent que les activités opérationnelles du Groupe ont été peu affectées à ce jour par les conséquences de la propagation du virus.

En particulier, toutes les installations sont gérées et contrôlées à distance et l'activité et l'organisation des équipes opérationnelles du Groupe a été adaptée pour faire face aux nouvelles contraintes réglementaires et opérationnelles.

Les risques ayant à ce stade un impact sur les activités du Groupe sont :

- la baisse du prix du gaz en France et de l'électricité en Belgique liée à l'évolution de la conjoncture économique et
- des retards dans le traitement et obtention des autorisations administratives (permis de construire, raccordement, etc).

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Moulin
Président

Antoine Forcinal
Directeur Général

Jean Fontourcy^(a)

Christophe Charlier^(b)

Cécile Maisonneuve^(b)

Alain Liger^(b)

COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Christophe Charlier
Président

Julien Moulin
Jean Fontourcy

COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Jean Fontourcy
Président

Cécile Maisonneuve
Alain Liger

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS^(b)
représenté par Laurence Fournier

BDO^(c)
représenté par Sébastien Haas

(a) Administrateur Non Exécutif

(b) Administrateur indépendant

(c) Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

(d) Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	17
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	17
BILAN CONSOLIDÉ	18
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	19
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	20
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSES	21
1. Règles, méthodes et principes comptables	21
2. Notes annexes au compte de résultat	26
3. Notes annexes au bilan	32
4. Autres notes d'information	41

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2020	notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Var 2020/2019	Var 2020/2019
Chiffre d'affaires	2.1	4,019,901	4,179,704	-159,803	-4%
Autre produits opérationnels	2.2	479,472	144,884	334,589	231%
Coûts des biens et services vendus	2.3 / 2.4	-1,939,929	-2,043,770	103,841	-5%
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3 / 2.4	-1,691,113	-1,651,166	-39,946	2%
Autres produits/(charges)		23,029	-70,702	93,731	-133%
Dotations nettes sur provisions		15,752	153,446	-137,694	-90%
EBITDA		907,113	712,396	194,716	27%
Dotations aux amortissements et dépréciations		-619,772	-600,188	-19,584	3%
Résultat opérationnel		287,341	112,208	175,133	156%
Produits financiers		324	0	324	0%
Coût de l'endettement financier brut	2.5	-344,700	-247,037	-97,663	40%
Autres charges financières	2.5	-38,999	-16,460	-22,539	137%
Résultat avant impôts		-96,034	-151,289	55,254	-37%
Impôts courants et différés	2.6	168,168	344,724	-176,557	-51%
Résultat net		72,133	193,436	-121,302	-63%
Résultat net, part du groupe		102,131	193,436	-91,304	-47%
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-29,998	0	-29,998	0%
<i>Résultat par action, part du groupe</i>					
- <i>Résultat de base par action</i>		0.02	0.04		
- <i>Résultat dilué par action</i>		0.02	0.04		

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2020	notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net		72,133	193,436
Eléments transférables ultérieurement en résultat		-	-
Ecarts actuariels sur régimes de retraites		0	0
Effet d'impôt		0	0
Eléments non transférables ultérieurement en résultat		0	0
Résultat global		72,133	193,436
Résultat global, part du groupe		102,131	193,436
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-29,998	
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		0.02	0.04
- <i>Résultat dilué par action</i>		0.02	0.04

BILAN CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2020		31 décembre 2020	30 juin 2020
ACTIFS			
Actifs d'exploration	3.1	45,402,139	45,059,192
Autres immobilisations incorporelles		6,438	6,149
Droits miniers prouvés	3.2	24,636,816	24,744,251
Autres immobilisations corporelles	3.3	16,010,041	10,756,750
Actifs financiers non courants		1,272,462	1,253,562
Impôts différés actifs	2.6	2,245,651	2,101,286
Actifs non courants		89,573,546	83,921,190
Stocks		392,256	375,252
Créances clients et comptes rattachés	3.4	1,707,434	948,367
Autres actifs courants	3.4	3,167,533	3,260,671
Charges constatées d'avance et étaillées	3.4	206,874	115,581
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.5	4,892,371	3,768,677
Actifs courants		10,366,468	8,468,548
		0	0
Total Actifs		99,940,014	92,389,737
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	3.6	5,163,970	5,155,890
Primes	3.6	44,070,875	44,078,955
Autres réserves		5,220,226	5,012,023
Résultat net part du groupe		102,131	108,542
Autres éléments des capitaux propres		3,855	3,854
Capitaux propres - part du groupe		54,561,058	54,359,264
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-88,632	-60,594
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		54,472,426	54,298,670
Dette financière non courante	3.8	14,291,531	12,559,901
Provisions non courantes		4,567,178	4,179,420
Provisions pour engagements de retraite		29,605	31,177
Impôts différés passifs	2.6	6,360,247	6,388,855
Autres passifs non courants		984,125	986,692
Passifs non courants		26,232,687	24,146,045
Dette financière courante	3.8	8,713,310	6,836,549
Provisions courantes		87,159	106,249
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,859,035	1,299,163
Fournisseurs d'immobilisations		6,277,613	3,893,229
Autres passifs courants		2,297,786	1,809,832
Passifs courants		19,234,902	13,945,022
Total Capitaux propres et Passifs		99,940,015	92,389,737

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2020	notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
		€	€
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		72,133	193,436
Charge d'impôt courant et différé	2.6	-168,168	-344,724
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		619,772	600,188
Dotations nettes aux provisions		-15,752	-153,446
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	4.1	-304,154	-821,172
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	578,524	183,509
Charge sur plans d'attribution d'actions		66,744	39,057
Coût de l'endettement financier brut	2.5	344,700	247,037
Impôt payé		-4,815	0
Autres éléments non monétaires		167,889	142,583
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		1,356,872	86,468
Activités d'investissement			
Frais d'exploration immobilisés	3.1	-226,877	-224,272
Investissements corporels et incorporels	3.3	-6,063,115	-303,291
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	3.3	0	100,054
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		2,384,384	-837,095
Subventions encaissées sur activités d'investissement	3.3	652,188	167,956
Acquisition d'actifs financiers	3.8	29,286	0
Cession d'actifs financiers		0	20,560
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-3,224,135	-1,076,088
Activités de financement			
Flux sur emprunts obligataires			
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.8	4,752,500	5,240,000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.8	-1,001,134	-861,910
Autres dettes financières courantes	3.8	-530,039	267,657
Coût de la dette nette: intérêts payés		-163,090	-176,338
Frais payés sur emprunts		-67,117	-52,500
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		2,991,119	4,416,909
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		1,123,857	3,427,289
trésorerie nette à l'ouverture		3,767,479	1,164,684
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		4,891,336	4,591,973

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Période de 6 mois close le 31 décembre 2020	Actions		Autres éléments des capitaux propres		Résultat et autres réserves - part du groupe		Total capitaux propres - part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres de l'ensemble consolidé
	Nombre	Valeur nominale	Capital	Primes	€	€			
Au 30 Juin 2019	5,150,659	1	5,150,659	44,084,186	4,011	4,963,623	54,202,479		54,202,479
Résultat net						193,436	193,436		193,436
Autres éléments du résultat global									
Plan d'attribution d'actions gratuites						39,056	39,056		39,056
Autres variations						19,957	19,957		19,957
Augmentation de capital (actions gratuites)	5,231	1	5,231	-5,231					
Au 31 Décembre 2019	5,155,890	1	5,155,890	44,078,955	4,011	5,216,072	54,454,928	0	54,454,928
Au 30 Juin 2020	5,155,890	1	5,155,890	44,078,955	3,854	5,120,564	54,359,263	-60,594	54,298,669
Résultat net						102,131	102,131	-29,998	72,133
Autres éléments du résultat global									
Plan d'attribution d'actions gratuites						66,744	66,744		66,744
Autres variations						32,919	32,919	1,960	34,879
Augmentation de capital (actions gratuites)	8,080	1	8,080	-8,080					
Au 31 Décembre 2020	5,163,970	1	5,163,970	44,070,875	3,854	5,322,359	54,561,057	-88,632	54,472,425

L'augmentation de capital pour 8 K€ intervenue sur la période de 6 mois clos le 31 décembre 2020 est liée à la constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du troisième plan mis en œuvre en 2018 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 mars 2016.

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence et au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan, 8.080 actions ont ainsi été attribuées, avec augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice à clore le 31 décembre 2020, soit la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du groupe La Française de l'Energie S.A. le 19 mars 2020.

Ces comptes ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes intermédiaires ainsi qu'avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2020.

Les comptes consolidés semestriels condensés sont préparés selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020. En outre, les activités du Groupe ne sont pas considérées comme sujettes à une saisonnalité particulière sur une base annuelle et la comparabilité des comptes semestriels et annuels n'en est par conséquent pas affectée.

Par ailleurs, dans un contexte macro-économique et sanitaire marqué par la propagation du Covid-19, à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels, les activités opérationnelles du Groupe ont été peu affectées à ce jour par les conséquences de la propagation du virus. En particulier, toutes les installations sont gérées et contrôlées à distance et l'activité et l'organisation des équipes opérationnelles du Groupe a été adaptée pour faire face aux nouvelles contraintes réglementaires.

Le périmètre de consolidation a évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2020, la société FalkenSun a intégré le périmètre de consolidation au 2 décembre 2020, date de sa création. Cette société, de droit français, est détenue à 100% par La Française de l'Energie et n'a présenté depuis sa création aucune activité opérationnelle et ne compte aucun salarié.

Aucune variation du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est intervenue au cours de la période.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc. (dollar américain) qui ne présente pas d'activité au cours du semestre et des périodes comparables précédentes.

Les nouveaux amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire ont été pris en compte mais sans impact sur les comptes consolidés semestriels du Groupe au 31 décembre 2020 :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 sur la définition de significatif
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence (« taux benchmark »)
- Amendements à IFRS 3 sur la définition d'une activité
- Amendements à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2020.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés semestriels condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels consolidés et de leurs notes annexes au 31 décembre 2020 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites et provisions pour grandes révisions, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

1.2. Règles et méthodes comptables

Ne sont présentées ci-dessous que les règles et méthodes considérées comme significatives au regard de l'activité du Groupe ou des évènements intervenus durant ce premier semestre de l'exercice clôтурant au 31 décembre 2020.

A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe retient la méthode de consolidation par intégration globale dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement réunies pour démontrer le contrôle :

- La détention du pouvoir sur l'entité
- L'exposition ou les droits à des rendements variables sur l'entité
- La capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz et d'électricité.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour le premier semestre 2021

s'élèvent à 1.356 K€ contre 86 K€ sur l'exercice précédent. Au 31 décembre 2020, suite aux trois emprunts souscrits sur l'exercice, la trésorerie du Groupe était positive pour 4.9 M€.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : poursuite de la production de gaz et d'électricité chez Gazonor et d'électricité chez Gazonor Bénélux selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz en France et d'électricité en Belgique, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur les réseaux), stabilité des charges générales et administratives, réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénération installées dans les Hauts-de-France et en Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois (dont l'installation de nouvelles cogénérations électriques dans les Hauts-de-France et en Wallonie et la fourniture d'électricité photovoltaïque dans le Grand-Est), le Groupe étudie l'obtention de diverses sources de financement.

Les prévisions réalisées par le Groupe jusqu'à fin décembre 2021, montrent que le Groupe générera suffisamment de trésorerie pour assurer la poursuite de ses activités.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2021 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

C/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz et d'électricité sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Total, EDF-OA et EDF Luminus.

D/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidations des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des

transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune variation de taux n'a été constatée pour l'exercice 2021.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. L'ensemble de ces impôts différés actifs sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant constaté à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2020, le montant des IDA non reconnus s'élève à 11,6 M€ sur l'entité LFDE International (Luxembourg).

E/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

F/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€, dans l'attente de définir la juste répartition des dépenses éligibles qu'elle couvre, entre investissements d'exploration et charges de personnel.

Une subvention de l'ADEME notifiée le 29 novembre 2019 pour 1.304 K€ auprès de la société Cellcius et qui sera débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2.363 K€. 652.2 K€ ont été perçus par le Groupe à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels, dont 522 K€ constitutifs d'une subvention d'investissement.

L'aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) a été attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 9.190 K€.

605 k€ ont été comptabilisés au 31 décembre 2020 dans les comptes consolidés, une partie des investissements éligibles sur le projet Béthune ayant été soumis à cette date.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL

2.1. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4.020 K€, se décomposant pour 1.113 K€ en ventes liées à la production de gaz et pour 2.907 K€ en ventes liées à la production d'électricité verte. Sur ce dernier montant, 440 K€ concerne la production des deux unités de cogénérations installées à Anderlues en avril 2019, le solde correspondant à l'activité des quatre sites de production du Groupe situés dans les Hauts-de-France.

Les ventes de gaz et d'électricité en France sont toujours réalisées avec les mêmes clients, soit respectivement Total Directe Energie et EDF OA, tandis que l'électricité en Belgique est vendue à EDF Luminus.

La hausse constatée sur les ventes de gaz par rapport au premier semestre de l'exercice précédent provient de l'augmentation des volumes de production de plus de 25% qui a compensé la baisse du prix moyen du gaz, celui-ci ayant évolué de 13.29 €/MWh à 10.99 €/MWh (-17%), suite à la situation économique liée au Covid-19.

Les ventes d'électricité ont été impacté par les températures caniculaires du mois d'août nécessitant une réduction de puissance des cogénérations, et une longue maintenance en septembre sur une cogénération en France. Les 8 cogénérations du Groupe fonctionnent depuis fin septembre 2020 de façon optimale avec un taux de disponibilité moyen supérieur à 94% et ont ainsi permis une augmentation des volumes dans les Hauts de France (+ 23%) et du site d'Anderlues en Belgique (+ 12%) sur le deuxième trimestre 2021, ne compensant pas totalement la performance du premier trimestre.

La décomposition du chiffre d'affaires semestriel est la suivante :

Décomposition du chiffre d'affaires	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	€	€	€	€
Ventes de gaz - France		1,113,229		1,074,890
Ventes d'électricité verte - France		2,466,917		2,656,694
Ventes d'électricité verte - Belgique		439,755		448,120
Chiffre d'affaires annuel		4,019,901		4,179,704

2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels enregistrés sur ce semestre concernent principalement à la valorisation au 31 décembre 2020 de la déclaration des Crédit Impôts Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2020 d'un montant de 266 K€ (le produit lié aux crédits d'impôts 2019 n'avait pas été comptabilisé dans les comptes semestriels au 31 décembre 2019 mais sur la seconde partie de l'exercice clos au 30 juin 2020), une subvention d'exploitation de 130 K€ (néant au 31 décembre 2019) et de refacturations de services liées à certains projets menés durant le semestre.

2.3. Coûts des biens et services, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les éléments suivants, correspondant aux coûts de production directement liés aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par les entités Gazonor et Gazonor Benelux, qui ont diminué de 5% sur la période.

Coûts des biens et services vendus	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Achats stockés, petits matériels et équipements	95,773	186,007
Coûts d'électricité	833,051	799,437
Achats de gaz naturel - prestations GRT	148,417	240,290
Sous-traitance et prestations techniques	139,128	108,488
Entretiens et maintenance	501,233	506,662
Location équipement industriel	7,361	18,517
Autres coûts - transport, personnel extérieur	11,919	18,263
Charges de personnel	203,047	166,106
Total coûts des biens et services vendus	1,939,929	2,043,770

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités La Française de l'Energie et Gazonor :

Charges administratives et opérationnelles	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Locations	49,496	18,712
Honoraires	312,992	308,108
Etudes et recherches	60,524	196,414
Voyages et déplacements	36,780	45,564
Communication	100,101	68,211
Services bancaires	46,102	142,041
Assurances	89,887	60,460
Logiciel et IT	47,590	32,656
Autres coûts	58,212	33,331
Impôts et taxes hors IS	62,958	71,177
Charges de personnel	759,728	635,435
Actions gratuites	66,744	39,057
Total charges administratives et opérationnelles	1,691,113	1,651,166

Les honoraires sont essentiellement constituées de frais de conseils juridiques, experts-comptables et commissaires aux comptes, sans changement majeur par rapport au premier semestre de l'exercice 2020.

Les frais d'études et de recherche montrent une baisse par rapport à l'exercice précédent et sont liés au développement de nouveaux projets, en particulier le projet de Béthune et les projets de champ solaire thermique et photovoltaïque menés principalement par Cellcius et La Française de l'Energie.

2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent à 963 K€ sur le premier semestre 2021 (contre 802 K€ en 2020), suite à la hausse des effectifs sur la période.

Charges de personnel	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Salaires bruts	731,482	589,287
Charges sociales	231,293	212,252
Charge liée aux actions gratuites attribuées	66,744	39,057
Total charges de personnel	1,029,519	840,596

Effectifs	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Cadres	9	7
Ouvriers et employés	12	9
Total effectifs à la clôture	21	16

Le tableau inclut les mandataires sociaux et par entité, on dénombre 10 salariés chez La Française de l'Energie et 11 chez Gazonor.

2.5. Charges financières

Les éléments constituant les charges financières sont les suivants :

Résultat financier	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Coûts de l'endettement financier brut	-344,700	-247,037
Désactualisation provisions pour remise en état	-14,730	-16,275
Autres produits/charges financières	-23,945	-185
Total résultat financier	-383,375	-263,497

Le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt et commissions sur les financements du Groupe et a connu une augmentation sur le semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 suite au rééchelonnement du prêt actionnaire. Les deux nouveaux emprunts bancaire et participatif mis en place respectivement par Cellcius pour 2 M€ et Gazonor Béthune pour 2,4 M€ en décembre 2020 présentent une charge d'intérêt peu significative sur ce semestre.

Un montant de 14 K€ a été enregistré dans les comptes semestriels consolidés condensés à fin décembre 2020, provenant de la désactualisation des provisions pour remises en état constatées chez La Française de l'Energie, Gazonor et Gazonor Benelux, lesquelles sont actualisées jusqu'en 2040, 2042 et 2038 respectivement.

2.6. Impôts courants et différés

Sur la période de six mois close au 31 décembre 2020, la charge d'impôt courant correspond uniquement à l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg, soit 5 K€.

Aucun autre impôt courant n'est dû par les autres sociétés du groupe au titre de cette période, et ce après détermination d'un impôt calculé sur la base d'une projection sur l'exercice 2021.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, une intégration fiscale est mise en place avec La Française de l'Energie comme société tête d'intégration, qui regroupe également Gazonor Holding, Gazonor, EG Lorraine, EG NPC et désormais Gazonor Béthune.

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours du premier semestre 2021, la loi de Finance 2020 promulguée en France ayant reconduit la législation existante en 2019, avec notamment la diminution progressive des taux d'impôt jusqu'à 25% au 1^{er} janvier 2022.

La charge d'impôt de ce semestre et du semestre comparable précédent se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Impôt courant de l'exercice	4,815	4,815
Impôt courant	4,815	4,815
Variation des impôts différés	-172,983	-349,539
Impôts différés	-172,983	-349,539
Total charge d'impôt	-168,168	-344,724

Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente.

Ventilation et source des impôts différés au bilan	31 décembre 2020	30 juin 2020
	€	€
Déficits reportables	2,169,655	2,010,365
Actions gratuites	35,746	35,746
Certificats d'Economie d'Energie	31,175	7,794
Crédit-Bail et IFRS 16 - Contrats de location	1,674	9,919
Provision pour engagements retraite	7,401	37,462
Impôts différés actifs	2,245,651	2,101,286
Réserves minières	-6,117,107	-6,146,608
Provisions grosses révisions	-241,432	-241,269
Démantèlement Belgique	-1,708	-978
Impôts différés passifs	-6,360,247	-6,388,855
Total impôts différés nets au bilan	-4,114,596	-4,287,569

Les impôts différés sur déficits reportables ont légèrement diminué et ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle.

Au 31 décembre 2020, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables de 11.635 K€ pour la société située au Luxembourg (le groupe ayant reconnu 149 K€ d'IDA compte tenu de la substance donnée à LFDE International pour porter une activité opérationnelle dans un futur proche).

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par La Française de l'Energie du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique (taux moyen en France de 28% sur base du résultat avant impôt de 72 K€) et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique	31 décembre 2020
	€
Résultat net de l'ensemble consolidé (Impôt sur les sociétés)	72,133 -168,168 -96,034
Résultat avant impôt	
Taux d'imposition français	28.00%
Charge d'impôt théorique	26,890
Révision des IDA sur déficits (taux 25%)	159,300
Autres	-18,022
Charge d'impôt dans le compte de résultat	168,168

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

L'augmentation de ces actifs d'exploration sur l'exercice est surtout liée aux travaux d'entretien courant effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre.

Au 31 décembre 2020, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 45.718 K€, dont des coûts de remise en état de sites de 1.501 K€, ces derniers ayant vu leurs hypothèses de calcul modifiées (taux d'actualisation de 0.34%, versus 0.74% au 30 juin 2020).

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2020 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2020
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	41,275,889	205,727			41,481,616
Actifs - autres PER	2,713,620	21,150			2,734,770
Provision pour remise en état	1,385,770		116,070		1,501,840
Total - valeur brute	45,375,279	226,877	0	0	45,718,226
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2020
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	-				-
Actifs - autres PER	-294,367				-294,367
Provision pour remise en état	-21,720				-21,720
Total - amortissements et dépréciations	-316,087	0	0	0	-316,087
Total - valeur nette	45,059,192				45,402,139

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	Status	31 décembre 2020	30 juin 2020
		€	€
Bleue Lorraine	<i>Demande de concession en cours</i>	41,481,616	41,275,889
Bleue Lorraine Sud (1)	<i>Non-prolongation, recours contentieux</i>	303,573	303,573
Bleue Lorraine Nord	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Grande Garde	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
Lons-le-Saulnier	<i>Arrêté de rejet, recours contentieux</i>		
La Folie de Paris	<i>Renouvelé jusqu'au 07 aout 2021</i>	2,126,255	2,115,680
Valenciennois	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2022</i>		
Sud-Midi (2)	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2023</i>		
Poissonnière (3)	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2042</i>		
Désirée (3)	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2042</i>		
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>		
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		43,911,444	43,695,142

(1) Le permis Bleue Lorraine Sud, dont la deuxième période de validité a pris fin le 7 novembre 2016, avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, confirmée par accusé de réception de l'administration du 3 octobre 2016.

Malgré un avis favorable donné par les services de la préfecture de Moselle, cette demande a été rejetée par arrêté ministériel du 29 décembre 2017 (Ministère de

l'Environnement et Ministère de l'Industrie), cette réponse étant motivée par le montant des dépenses engagées au titre de ce permis exclusif de recherche par La Française de l'Energie jugées trop faibles eu égard aux engagements pris pour le renouvellement en deuxième période.

La Française de l'Energie a, suite à ce rejet, et au rejet implicite d'un recours gracieux, déposé un recours contentieux en date du 10 septembre 2018 afin d'obtenir la prolongation de ce permis. Le recours contentieux a été rejeté par le tribunal administratif de Strasbourg le 22 juillet 2020, la Société n'a pas fait appel. Une demande indemnitaire est toujours en cours de finalisation.

(2) Le tribunal administratif de Lille, par un jugement en date du 4 avril 2019, a annulé l'arrêté du 15 mars 2017 par lequel le Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Ministre de l'Industrie avaient expressément rejeté sa demande de prolongation. Cette demande portait sur la deuxième période de validité de ce permis qui devait porter jusqu'au 23 juillet 2020.

Ce même tribunal a enjoint le Ministère de la transition écologique et solidaire de délivrer sous deux mois à compter du jugement la prolongation de ce permis, sous astreinte de 500 euros par jour de retard. L'Etat a néanmoins saisi la Cour administrative d'appel de Douai en appel du jugement du tribunal administratif de Lille.

En parallèle, ce permis a bien fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 23 juillet 2020 par un arrêté du 12 juin 2019, mais ce pour la seule exécution du jugement mentionné ci-dessus, pouvant être abrogé en cas d'arrêt contraire de la cour d'appel. Cette prolongation concerne une zone d'une superficie de 416 km². L'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Douai le 23 juin 2020 a annulé le jugement rendu par le tribunal administratif de Lille le 4 avril 2019. Un pourvoi auprès du Conseil d'Etat a été déposé.

(3) Par décret ministériel du 29 mai 2015, ces deux concessions ont fait l'objet d'un prolongement de leur période de validité, courant désormais jusqu'au 23 décembre 2042 et ce au bénéfice de la société Gazonor.

Une demande d'extension de la concession Désirée sur une surface de 198 km² a été déposée le 20 Octobre 2017. Par décret en date du 24 décembre 2020, le périmètre de la concession Désirée a été étendu pour atteindre 266.88 km². L'extension de la concession est accordée pour la durée de validité de celle-ci, soit jusqu'au 23 décembre 2042.

3.2. Droits miniers

Les droits miniers constatés depuis l'acquisition par le Groupe de l'ensemble LFDE International / Gazonor font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	31 décembre 2020	30 juin 2020
	€	€
Hauts-de-France - Valeur brute	25,366,331	25,366,331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-919,571	-814,211
Anderlues - Valeur brute	206,822	206,822
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-16,766	-14,691
Droits miniers - valeur nette à la clôture	24,636,816	24,744,251

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2020, un amortissement de 105 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production semestrielle de 1.34 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 312.76 BCF en début d'exercice.

Ces quantités de réserves sont établies sur la base d'un rapport provenant de DMT mis à jour et émis en octobre 2017, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié à la clôture la capacité de production sur la durée des concessions détenues.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 207 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée au 30 juin 2019, actif amorti à l'unité de production.

3.3. Autres immobilisations corporelles

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2020
	€	€	€	€	€
Terrains	24,113				24,113
Constructions	332,748				332,748
Installations et outillages industriels	10,110,454	256,958		65,917	10,433,329
Autres immobilisations corporelles	51,692				51,692
Immobilisations en cours	2,638,773	5,196,657		-654,618	7,180,812
Droits d'utilisation - IFRS 16	123,680	308,051		588,701	1,020,432
Total - valeur brute	13,281,460	5,761,666	0	0	19,043,126
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2020
	€	€	€	€	€
Terrains	0				0
Constructions	-160,753	-6,592			-167,345
Installations et outillages industriels	-2,186,133	-452,076			-2,638,209
Autres immobilisations corporelles	-95,371	-6,510			-101,881
Immobilisations en cours	0				0
Droits d'utilisation - IFRS 16	-82,453	-43,197			-125,650
Total - amortissements et dépréciations	-2,524,710	-508,375	0	0	-3,033,085
Total - valeur nette	10,756,750				16,010,041

Les acquisitions du semestre concernent surtout les investissements suivants :

- Dans les Hauts-de-France, le groupe a engagé des investissements pour 4.870 K€, encore en cours, pour le projet de fourniture de gaz, électricité verte et chaleur sur le site de Béthune avec 3.734 K€ investis sur la période (montants bruts hors subvention de 606 K€ enregistrée à la clôture) ;
- Dans le Grand-Est, Cellcius a finalisé ses investissements pour son projet de solaire thermique avec des investissements bruts sur la période de 1.748 K€ et un investissement total de 2.342 K€ (hors subvention de l'Ademe de 522 K€ à la clôture) ;
- En Belgique, des investissements supplémentaires sur ce semestre pour le projet de développement (phase 2) sur le site d'Anderlues ont eu lieu pour environ de 322 K€ (en plus des 365 K€ d'immobilisations en cours à l'ouverture).

Les droits d'utilisations bruts au 31 décembre 2020 comprennent également 897 K€ lié à l'opération de crédit-bail finançant la construction de bureaux et entrepôts sur Faulquemont (Moselle). La charge d'amortissement de période est de 2 K€ compte tenu d'une mise en service intervenue début décembre 2020.

3.4. Crédances clients et autres actifs courants

Crédances clients et autres actifs courants	31 décembre 2020	30 juin 2020
	€	€
Crédances clients et comptes rattachés	1,707,434	948,367
Autres actifs courants	3,167,533	3,260,671
Charges constatées d'avance et étalées	206,874	115,580
Total crédances clients et autres actifs courants	5,081,841	4,324,617

Le solde client est constitué presque entièrement au 31 décembre 2020 des factures du mois de décembre émises envers les clients Total Gas & Power, EDF Obligations d'Achats et EDF Luminus.

Les autres créances concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales, dont une créance de 543 K€ liée au Crédit Impôt Recherche et Innovation au titre des années 2019 et 2020, ainsi qu'une créance de subvention à recevoir de 606 K€.

3.5. Trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Comptes bancaires	4,799,387	4,592,568
Part «liquidité» du contrat de liquidité	92,983	148,431
Total trésorerie - actif	4,892,371	4,740,999

3.6. Capital social et primes

Au 31 décembre 2020, le capital social de La Française de l'Energie s'élève à 5.163.970 € et se divise en 5.163.970 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur le semestre, 8.080 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du troisième mis en œuvre en 2018 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 mars 2016. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, après constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les primes d'émissions pour un montant de 44.071 K€ représentent la différence entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€, et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de l'introduction en bourse, soit 1.204 K€, ainsi que les impacts successifs des plans d'attributions d'actions gratuites pour un montant total de 99 K€.

3.7. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de La Française de l'Energie en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, un premier plan avait été décidé au 30 juin 2016 et a fait l'objet d'une attribution définitive pour 85.485 actions en novembre 2018 (sur 85.601 actions initialement allouées aux bénéficiaires).

Le Conseil d'administration en date du 30 juin 2017 a adopté le Règlement du Plan mis en place en 2016 et a déterminé les bénéficiaires initiaux du second plan pour 5.231 actions, attribués définitivement en décembre 2019. Le troisième plan initié le 9 juillet 2018 a donné lieu sur le semestre à l'attribution définitive de 8 080 actions.

Deux autres plans ont été initiés au 12 décembre 2019 et 4 septembre 2020, prévoyant l'attribution d'actions gratuites réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 31 décembre 2020	Juste valeur (cours)
12 décembre 2019	8,919	8,919	17.4
4 septembre 2020	9,791	9,791	15.3

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 2% du capital, inférieur par conséquent au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application de la norme IFRS 2, les avantages accordés dans le cadre de ce plan sont comptabilisés en frais de personnel.

Dans le cadre de ce plan d'actions gratuites destiné à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux, la valeur unitaire des actions est basée sur le cours de l'action à sa date d'attribution, avec prise en compte de l'évolution de l'effectif salarial bénéficiaire. La comptabilisation de la charge correspondante se répartit sur toute la durée d'acquisition

des droits attachés à ces actions et ce à compter de la date d'attribution, c'est à dire la date à laquelle les bénéficiaires sont considérés comme en avoir été pleinement informés.

La charge constatée sur ce semestre s'élève à 66.7 K€, comparée à 39 K€ sur le premier semestre de l'exercice 2019/2020.

3.8. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2020 sont les suivants, les trois derniers ayant été souscrits sur ce premier semestre de l'exercice 2021 :

Prêt d'actionnaire – La Française de l'Energie et Nextgen Energy (NEL)

Mis en place au cours de l'année 2017, le prêt d'actionnaire initialement consenti par Deltec Bank & Trust présentait une valeur nominale de 3.977 K€ pour un taux d'intérêt hors commission de 1.98% et une échéance fixée au 27 décembre 2019.

Cette convention a été modifiée par quatre avenants reportant l'échéance, dont deux avenants qui ont eu lieu sur ce semestre :

- Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2020 et reporte l'échéance de décembre 2020 comme suit : 2.330k de nominal au 31 décembre 2020, 1.000 K€ de nominal au 30 juin 2021 et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial
- Un avenant a été conclu en date du 29 octobre 2020 et reporte les échéances au 30 juin 2021 pour 3.450k de nominal et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a vendu ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de La Française de l'Energie, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020.

Ces avenants ont été motivés par la volonté pour la société de disposer d'une trésorerie à court terme afin d'accélérer le développement de ses activités dans les Hauts-de-France et en Belgique.

Emprunt obligataire – Gazonor Holding et CAP3 RI

Emprunt obligataire de 3 millions d'euros souscrit en janvier 2018 pour la filiale Gazonor de la part de CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France. Cet emprunt a été obtenu au niveau de Gazonor Holding avec une échéance fixée au 31 décembre 2024. 6.383 obligations convertibles ont été émises, chacun des titulaires ayant la faculté d'exercer à tout moment, en tout ou partie, un droit de conversion à raison de 1 action de Gazonor Holding pour 1 obligation.

Une prime de non-conversion est incluse dans le contrat obligataire, son montant étant fonction de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et de la dette nette consolidée selon une formule définie, avec un taux minimal de 3% l'an capitalisé.

Prêt bancaire – Gazonor SAS et Landesbank SAAR / Bpifrance Financement

Prêt bancaire d'un montant de 6.4 millions d'euros obtenu en date du 9 mai 2018 de façon conjointe auprès de Landesbank SAAR et de Bpifrance Financement, et ce au niveau de Gazonor, présentant une échéance au 02 avril 2024 avec amortissement par échéances trimestrielles. Les tranches de remboursement devant se réaliser au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentées parmi les dettes financières courantes.

Les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire :

- Un compte de réserve est constitué pour 725 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt. Ce compte porte intérêts au taux rémunérant des dépôts équivalents. Au 31 décembre 2021, ce compte de réserve figure dans les actifs financiers non courants.
- La société Gazonor s'engage à ne pas consentir de crédit, d'avance ou de prêt sous quelque forme que ce soit et quelque nature que ce soit, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à l'exception :
 - Des avances existantes aux membres du Groupe à la date de signature du contrat de prêt,
 - D'avances en compte courant ou de trésorerie au profit d'autres membres du Groupe autorisés par les prêteurs.
 - Des crédits et délais de paiement consentis à ses cocontractants dans le cours normal des affaires et dans la limite de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, dit ratio DSCR, et ce pour toute période de 12 mois s'achevant la fin de chaque exercice social. Il s'agit d'un ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « trésorerie potentielle générée / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,3. Au 30 juin 2020, le test de ce ratio est satisfaisant.

Prêt bancaire – Gazonor SAS et Bpifrance Financement

Emprunt souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1.34 millions d'euros, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Les garanties attachées à ce prêt sont présentées à la note 4.3 de cette annexe aux comptes consolidés.

Prêt Garantie par l'Etat – Gazonor SAS et LCL et Société Générale

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19 et la baisse des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, la société Gazonor a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1,6 M€ afin de renforcer sa trésorerie, notamment pour l'accompagnement de ses développements futurs. Cet emprunt octroyé par le LCL et la Société Générale porte un taux d'intérêt de 0,25% et a une durée de vie de 12 mois avec une option d'amortissement pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans.

Financement de Projet – Gazonor Benelux et Triodos Bank NV

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de Triodos Bank NV domiciliée en Belgique, signé le 11 décembre 2019. Cet emprunt atteint un montant nominal de 4.24 millions d'euros et porte sur le refinancement de la construction des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés (modélisation de sous-sols, ingénierie de réservoir...). La maturité de cet emprunt est de 6 ans à compter du 15 décembre 2019, via échéances semestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,65% par an.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve est constitué au moment du tirage pour 340 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Triodos Bank servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Enfin, ce prêt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels :

- Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette (y compris commission d'arrangement), correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio LLCR : ratio de couverture sur la durée du crédit, correspondant au rapport « (valeur actualisée des cash-flows nets jusqu'à échéance de l'emprunt + compte de réserve) / montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Le premier calcul de ces ratios est effectué sur base des états financiers annuels de Gazonor Benelux au 30 juin 2020. Au 30 juin 2020, le test de ces ratios est satisfaisant.

Crédit-bail immobilier – La Française de l'Energie et Finamur (LCL)

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société La Française de l'Energie et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont. L'achèvement a été réalisé sur le semestre et la société a pris possession des locaux au 3 décembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour La Française de l'Energie de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Financement de Projet – Cellcius SAS et Caisse d'Epargne

Une avance a été signée le 13 novembre 2020 entre la société Cellcius SAS et La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe. Cet emprunt atteint un montant nominal de 700 K€ et porte sur le préfinancement de la subvention Ademe. La maturité de cet emprunt est de 1 an avec un remboursement in fine au 15 décembre 2020, avec un taux d'intérêt fixe de 0,41% par an.

Un emprunt a également été souscrit par Cellcius auprès de La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1.300 K€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'Avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livre A + 1% par an, soit 1,5% au 31 décembre 2020.

Enfin, ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels : Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible / service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Prêt actionnaire – La Française de l'Energie et EGL

Un autre actionnaire de La Française de l'Energie, a consenti un prêt actionnaire de 325 K€ en date du 13 novembre 2020. La maturité est de 1 an avec un remboursement in fine au 01 janvier 2022, avec un taux d'intérêt fixe de 2% par an.

Prêt participatif – Gazonor Béthune SAS

Prêt participatif de 2,43 M€ souscrit par Gazonor SAS auprès de 1 148 prêteurs, afin de financer une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production à Béthune.

Cette collecte divisée en deux campagnes distinctes de 2,25 M€, vise à lever un maximum de 4,5 M€, pour le projet. Cette première campagne qui a clôturé le 31 décembre 2020 a dépassé son objectif initial pour la première tranche du projet. Au 31 décembre 2020, 24.275 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites.

Ce financement présente une maturité de 4 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de La Française de l'Energie pendant la durée du financement.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 31 décembre 2020 se décompose ainsi :

Dettes financières courantes et non courantes	31 décembre 2020	30 juin 2020
	€	€
Emprunt obligataire et participatifs	5,766,819	3,281,404
Crédits bancaires	7,396,284	8,728,202
Prêt d'actionnaire (dont commissions)	322,239	
Avances BPI Export	14,625	14,625
Dettes sur crédit-bail et IFRS 16	863,790	623,500
Frais d'émission	-72,226	-87,831
Dettes financières non courantes	14,291,531	12,559,900
Emprunt obligataire		37,397
Crédits bancaires	4,340,984	2,005,440
Prêt d'actionnaire (dont commissions)	4,750,000	3,891,767
Dette sur factoring	396,860	926,900
Dettes sur crédit-bail et IFRS 16	37,688	46,105
Frais d'émission	-813,256	-72,240
Concours bancaires courants	1,034	1,180
Dettes financières courantes	8,713,310	6,836,549
Total dettes financières	23,004,841	19,396,449

La dette sur factoring correspond aux créances cédées avec recours dans le cadre du contrat de factoring clients au 31 décembre 2020 pour 397 K€.

4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

4.1. Flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des premiers semestres des exercices 2020 et 2019 présentés dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Variation du BFR	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€	€
Stocks	-13,666	73,760
Créances clients	-759,068	-446,960
Dettes fournisseurs	559,871	-584,531
Autres actifs d'exploitation (CCA, frais étalés)	-91,293	136,559
Variation du BFR d'exploitation	-304,156	-821,172
Autres actifs	93,137	397,957
Autres passifs	485,386	-214,448
Reclassement subvention RegaLor		
Variation du BFR - autres actifs et passifs	578,523	183,509
Variation du BFR global	274,368	-637,663

4.2. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière hors champ de la norme IFRS 16

La Française de l'Energie est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les engagements correspondants s'élèvent à 2.565 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport au 30 juin 2020.

4.3. Autres engagements

Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 31 décembre 2020 présentent les engagements et garanties suivantes :

Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement (6.4 M€) :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs

à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

Crédit bancaire Bpifrance Financement (1.34 M€) :

- Gage de meubles corporels sans dépossession par Gazonor au profit de Bpifrance en premier rang du matériel financé, à savoir trois moteurs électriques de type Siemens 1LA 690V 1500 TR/MIN et système de variation électronique de vitesse Siemens G150 12pulses 690V installés sur le site d'Avion.
- Caution solidaire donné par La Française de l'Energie à hauteur de 1.34 M€ pendant toute la durée de financement.
- Participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

Crédit bancaire Triodos Bank NV (4.24 M€) :

- Nantissement au profit de Triodos Bank de 100% des actions de Gazonor Benelux.
- Prise en gage du solde créditeur de tous les comptes bancaires du projet concerné, soit l'activité du site d'Anderlues, à l'exclusion du compte de distribution.
- Nantissement au profit de Triodos Bank de toutes les créances résultant du fonctionnement de ce même projet, soit et sans y être limité : le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, tout contrat de construction, les polices d'assurance.
- Accord direct avec la commune d'Anderlues permettant l'accès au site d'Anderlues, accord direct dans le cadre du contrat de service et de maintenance et le contrat de vente d'électricité.
- Gage sans dépossession de l'ensemble des éléments corporels du projet d'Anderlues, dont les deux unités de cogénérations et équipements électriques.
- Délégation du bénéfice de toutes les assurances souscrites par Gazonor Benelux au profit de Triodos Bank.
- Engagement de La Française de l'Energie de couvrir les éventuels dépassements du budget de construction (dont entre autres réclamations sur la construction, coûts induits par des changements fiscaux... remettant en cause le respect des ratios de couverture).

Crédit-bail Finamur:

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultant à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et priviléges conférés par la loi aux créanciers nantis.

Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (0.7 M€) :

- Nantissement au profit de la banque des créances professionnelles détenues sur l'ADEME

Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (1.3 M€) :

- Hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette des installations
- Gage sans dépossession sur les équipements et matériels de la centrale
- Cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance)
- Nantissement de comptes titres financiers des actionnaires
- Gage espèce DSCRA (3 mois du service de la dette)
- Blocage des comptes courants d'associés ouvert dans les livres de l'Emprunteur à hauteur d'un montant de 700 000 €.

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 31 décembre 2020 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés*	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7,700,000	41,481,616	<i>néant</i>
Bleue Lorraine Sud	7,250,000	303,573	6,946,427
La Folie de Paris	5,400,000	2,126,255	3,273,745**

* *Hors dépenses de personnel et autres dépenses constatées en charges, soit non comptabilisées au bilan en actif d'exploration.*

** *En cours de réalisation*

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appréciation à un potentiel renouvellement de la part de l'Etat. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

Le permis Bleue Lorraine a fait l'objet d'une demande de concession en novembre 2018 tandis que le permis La Folie de Paris est renouvelé jusqu'au 7 août 2021.

4.4. Engagements d'achat d'immobilisations corporelles

Le montant des engagements au 31 décembre 2020 sur commandes fermes (notamment pour le projet Béthune et les développements du groupe à venir) sont de 2.627 K€ HT.

4.5. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe La Française de l'Energie est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous, ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur ce semestre.

Transactions conclues avec des parties liées	31 décembre 2020
	€
Emprunt EGL	325,000
Emprunt NEL	4,750,000
Dettes	5,075,000
Prestations NEL	77,500
Prestations de services - charge	77,500
Intérêts sur emprunt NEL	34,707
Intérêts sur emprunt EGL	854
Charge d'intérêts	35,561

Relations avec les parties liées

- (i) Un avenant au prêt actionnaire initialement détenu par Deltec Bank and Trust a été conclu en date du 30 septembre 2020 et en date du 29 octobre 2020, reportant les échéances au 30 juin 2021 pour 3.450k de nominal et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a transféré ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de La Française de l'Energie, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020.

- (ii) Depuis le 1er juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NEL, holding personnelle du Président de la Française de l'Energie, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NEL des honoraires mensuels d'un montant de 15.8 K€ hors taxes (depuis le 1^{er} octobre 2020) et une charge de 77.5 K€ comptabilisée au cours de cet exercice.
- (iii) Un autre actionnaire de La Française de l'Energie, a consenti un prêt actionnaire de 325 K€ de un an en date du 13 novembre 2020.

La rémunération globale des membres du Comité de Direction et du Conseil d'administration du Groupe est présentée ci-dessous, incluant également les 77.5 K€ versés à la société NEL.

Rémunération des principaux dirigeants	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrat NextGen Energy	77,500	60,000
Rémunération J. Moulin	46,099	62,906
Rémunération A. Forcinal	167,830	138,875
TOTAL	291,430	261,781

Les jetons de présence comptabilisés pour la participation des membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élèvent à 57.5 K€ sur le semestre clos le 31 décembre 2020.

4.6. Risque de liquidité, échéances des actifs et passifs

L'exposition du Groupe La Française de l'Energie au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe La Française de l'Energie revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « B/ Continuité d'exploitation » de la note 1.2 de la présente annexe aux comptes consolidés indique les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour ce semestre 2020.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2020 et au 30 Juin 2020 :

Échéances actifs et passifs - 31 décembre 2020	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		1,253,562	18,900	1,272,462
Créances clients				1,707,434
Autres créances, dont CCA				3,374,407
Trésorerie et équivalents de trésorerie				4,892,371
Dettes financières (hors frais étalement)	-7,900,054	-13,254,039	-965,266	-22,119,359
Dettes fournisseurs				-8,136,648
Autres passifs	-2,297,786	-984,125		-3,281,911
Montants nets par échéance - 31 décembre 2020	-10,197,840	-12,984,602	-946,366	-22,291,244

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2020	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		725,000	528,562	1,253,562
Créances clients	948,367			948,367
Autres créances, dont CCA	3,376,251			3,376,251
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,768,677			3,768,677
Dettes financières (hors frais étalement)	-6,764,309	-11,400,246	-1,071,805	-19,236,360
Dettes fournisseurs	-5,192,393			-5,192,393
Autres passifs	-1,804,334	-992,190		-2,796,524
Montants nets par échéance - 30 juin 2020	-5,667,741	-11,667,436	-543,243	-17,878,421

Le montant de dettes fournisseurs au 31 décembre 2020 comprend, tout comme au 30 juin 2020, un montant en litige de 2.465 K€ envers Entrepose Drilling, dont le Groupe ne s'attend pas à un règlement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021.

4.7. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose La Française de l'Energie à la société Entrepose Drilling SAS et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre. La société considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de la Société et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste

cette position de la Société et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec La Française de l'Energie. Le montant total demandé se montait à 3.041 K€ hors taxes. La Société contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Entrepose Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné la Société à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€ hors taxes, décision exécutée.

Entrepose Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067 K€ hors taxes. La Société a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Entrepose Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat liant à La Française de l'Energie. Dans ce cadre, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du Tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par La Française de l'Energie, sur base d'un rapport de M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, la société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.184 K€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.381 K€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

La procédure est toujours en cours devant le Tribunal de commerce de Paris à la date d'arrêté des comptes semestriels. L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les conclusions de La Française de l'Energie via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, La Française de l'Energie a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Entrepose Drilling. Le dépôt des conclusions récapitulatives d'Entrepose Drilling a été fait lors de l'audience de procédure du 20 février 2020. Entrepose Drilling a adressé à La Française de l'Energie ses conclusions en réponse le 5 janvier 2021, La Française de l'Energie prépare ses propres conclusions en réplique. Une audience de procédure est prévue courant mars 2021, l'affaire devrait être plaidée dans le second semestre de l'année 2021.

- (ii) Un litige oppose La Française de l'Energie à la Société Générale, suite à la non-exécution des tâches par la Société Générale lors de l'IPO de la Société en juin 2016. La Société réclame à ce titre le remboursement d'une partie des 1 M€ de frais prélevés par la Société Générale sur le montant total levé. En détail, La Française de l'Energie demande une condamnation à hauteur de 531 K€ portant sur la rémunération de la Société Générale et de 634 K€ au titre du remboursement des frais engagés du seul fait des manquements de la Société Générale à ses obligations. La partie adverse demandant elle 50 K€ à titre de dommages et intérêts pour procédure abusive.

Cette demande a été rejetée par jugement du Tribunal de Commerce de Paris le 27 septembre 2018 qui condamne également La Française de l'Energie à verser 25 K€ à la Société Générale en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, versement ayant eu lieu au cours de l'année 2018.

Un appel a été interjeté par La Française de l'Energie le 30 octobre 2018, avec dépôt le 31 janvier 2019 de ses conclusions devant la Cour d'appel de Paris. L'audience de plaidoirie a eu lieu le 30 novembre 2020.

- (iii) Un litige prud'homal est actuellement en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour le Groupe ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019. Par jugement du 18 septembre 2018, le

Conseil de Prud'hommes de Lens a considéré que le licenciement était fondé mais pas sur une faute grave, requalifié en licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Le plaignant a interjeté appel de cette décision, les conclusions et répliques ont été échangées par les parties, les dernières de la plaignante ayant été produites en Juillet 2019 et celle de la Société envoyée le 19 octobre 2020. L'audience de jugement est fixée au 8 septembre 2021.

- (iv) En date du 16 août 2019, un recours a été déposé devant le Tribunal administratif de Lille par la société Gazonor contre une décision implicite de rejet de la part de l'Etat intervenue le 19 juin 2019 suite à une demande en date du 16 avril 2019. Cette demande visait au remboursement des frais supportés par Gazonor pour le déplacement d'une partie de la canalisation dont la société est propriétaire en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement par l'Etat d'une mise en 2x2 voies entre les communes de Vimy et Avion.

Arguant du fait que les frais de dévoiement encourus par la société Gazonor devrait être supportés par l'Etat car ne relevant pas de l'intérêt du domaine public occupé par la canalisation, la société sollicite le versement d'une indemnité totale de 232 K€ correspondant aux frais qu'elle a été contrainte d'engager pour déplacer la canalisation, dont 164 K€ de travaux directs.

Les discussions avec l'Etat ont conduit à une prise en charge partielle des frais juridiques et de personnel par Gazonor et un accord en cours de rédaction pour que l'Etat reverse d'ici fin mars 2021 un montant de 184 K€ à Gazonor.

- (v) Une des filiales de La Française de l'Energie, Concorde Energie Paris EURL, a été condamnée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 13 décembre 2017 à verser à la société Renouveau Energie Ressources une somme de 157 K€ en application d'un contrat de cession de droits miniers signé entre ces deux sociétés et en lien avec le renouvellement du permis « La Folie de Paris » le 22 octobre 2014. Concorde Energie Paris n'ayant pas fait de pourvoi en cassation, cette condamnation est devenue définitive.

Un seul paiement a été exécuté à ce jour, portant sur la somme de 5 K€ à laquelle la société Concorde Energie Paris a été condamnée par ce même arrêt au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

En date du 17 janvier 2020, la société Concorde Energie Paris a reçu une assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire de Sarreguemines pour une audience le 14 février 2020, repoussée au 10 mars 2020, à la requête de la société RER Renouveau Energie Ressources. Cette assignation vise à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Concorde Energie Paris en raison de l'incapacité supposée de cette dernière à régler la somme à laquelle elle a été condamnée en 2017 et de l'absence d'actifs lui permettant de faire face au passif exigé.

En réponse à cette assignation, la société Concorde Energie Paris a proposé un échéancier de paiement échelonné et obtenu en mars 2021 un renvoi de l'affaire à une audience ultérieure. Aucune diligence n'ayant été effectuée, l'affaire a ensuite été radiée, mais Renouveau Energie Ressources menace de réintroduire son action. Des discussions sont en cours pour tenter de trouver une solution amiable à ce litige.

4.8. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne, articulée autour des indicateurs de coûts de prospection, de production et d'EBITDA par secteur opérationnel. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en deux secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Ces secteurs opérationnels sont les suivants au 31 décembre 2020, recouvrant à cette date les zones géographiques dans lesquelles l'activité du Groupe est présente aujourd'hui :

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle - Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues - Belgique) : captage de gaz issu des mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur.

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 31 décembre 2020 et 2019. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction générale du Groupe.

Au 31 décembre 2020	Gaz de charbon	Gaz de mines	Autres secteurs	Total Consolidé
Chiffre d'affaires (6 mois)	€ 0	€ 4,019,901	€ 0	€ 4,019,901
Droits miniers	0	24,636,816	0	24,636,816
Actifs corporels et incorporels (y compris actif d'exploration hors remise en état)	42,684,373	10,392,686	3,946,291	57,023,349
Flux d'investissement	216,302	4,315,075	1,106,427	5,637,804

Au 30 juin 2020	Gaz de charbon	Gaz de mines	Autres secteurs	Total Consolidé
Chiffre d'affaires (12 mois)	€ 0	€ 7,855,374	€ 0	€ 7,855,374
Droits miniers	0	24,744,251	0	24,744,251
Actifs corporels, incorporels (y compris actifs d'exploration hors remise en état)	42,236,223	9,773,268	2,448,550	54,458,041
Flux d'investissement	363,071	1,787,045	371,410	2,521,526

Les flux d'investissement tiennent compte des opérations de crédit-bail par La Française de l'Energie (gaz de charbon) ainsi que des certificats d'économie d'énergie traités en diminution des flux d'investissement par Gazonor (gaz de mines).

Par zone géographique, le secteur hors France ne concerne que la Belgique au 31 décembre 2020. Cette zone présente un chiffre d'affaires sur ce semestre de 440 K€ et des investissements corporels de 420 K€ contre respectivement 717 K€ et 382 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2020.

4.9. Evènements postérieurs à la clôture

Dans un arrêt rendu le 7 janvier 2021, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance déboutant La Française de l'Energie de ses demandes contre Société Générale. La Française de l'Energie ne formera pas de pourvoi en cassation contre cette décision (voir note 4.6 (ii)).

Le 19 février 2021, le Groupe a finalisé l'achat de 100% de la société Greenhill SA, filiale du groupe Brederode SA en Belgique, et détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038) pour un prix d'acquisition de 203,000 euros, soit un prix net de 95,000 euros compte tenu de la trésorerie disponible de Greenhill SA. Cette entité ne réalise pas de chiffre d'affaires à la date d'acquisition et ses différents agrégats financiers ne sont pas significatifs, hormis des pertes reportables utilisables par le Groupe.

4.10. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées - 31 décembre 2020	Pays	% contrôle	% intérêt
La Française de l'Energie S.A.	France	Société mère	Société mère
EG Lorraine S.A.S.	France	100%	100%
EG NPC S.A.S.	France	100%	100%
Cellcius S.A.S.	France	100%	51%
FalkenSun S.A.S.	France	100%	100%
LFDE International S.A.	Luxembourg	100%	100%
Gazonor Holding S.A.S.	France	100%	100%
Gazonor S.A.S.	France	100%	100%
Gazonor Benelux S.A.	Belgique	100%	100%
Gazonor Béthune S.A.S.	France	100%	100%
Concorde Energy Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	France	100%	100%

Comme rappelé dans la note 1.1 de cette annexe, le périmètre de consolidation a évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2020, la société FalkenSun S.A.S. l'ayant intégré en date de sa création, au 2 décembre 2020.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE
Avenue du district
57380 PONTPIERRE

Période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020
Le 29 mars 2021

BDO Paris Audit & Advisory

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France

Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris

RCS Paris B 480 307 131 00056 – Code APE 6920Z

SARL au capital de 60 000 euros – TVA intracommunautaire FR82480307131

MAZARS

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Colmar

RCS Strasbourg 348 600 990

Capital de 400 000 euros

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE, relatifs à la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B/ intitulée « Continuité d'exploitation » de la section 1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris et Strasbourg,
Le 29 mars 2021



BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Sébastien HAAS
Associé



MAZARS
Représenté par Laurence Fournier
Associée

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

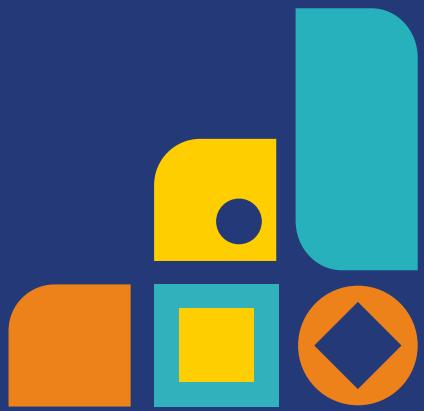
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Forbach, le 29 mars 2021,



Julien MOULIN

Président



Société anonyme au capital social de 5.163.970 euros
Siège social : Avenue du District, 57380 Pontpierre
501 152 193 RCS Metz